

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2022**

**Présents:** Jean Francis Barreaud, Aurélien Bielsa, Aline Degeilh, Elsa Eberstein, Yvon Lassalle, Robert Marchand, Bruno Watrin, Alain ALRIC

**Excusés:** , Mélodie Pareau, Agnès Rialland, Isabelle BODINEAU

**Secrétaire de séance :** Aline Dégeilh

### **Ordre du jour :**

- 1- Débat sans vote du PADD
- 2- Dégrevement de la taxe foncière non bâti pour les producteurs bio
- 3- Taxe d'aménagement à reverser à la CCAL
- 4- Acquisition des parcelles A 1814 et A383 pour extension du cimetière
- 5- Convention de mise à disposition de la maison des associations et fixation tarifaire
- 6- Avenant à la convention d'adhésion au service santé sécurité au travail
- 7- Décision modificative budgétaire
- 8- Spectacle de fin d'année pour les enfants
- 9- Questions diverses

### **1- Débat sans vote du PADD**

Quelques éléments d'échanges :

Les maisons de santé , attireront-elles une diversité de soignants, Au Fossat, elle n'est pas encore opérationnelle.

Mobilité:2 voies douces sont à l'étude, suivant la Leze et l'Arize.

Ainsi que 2 voies transversales entre Leze et Arize, par Pailhes et Le Carla.

Il est souligné le manque de transport en commun sauf au départ du Fossat et de Massabrac.

Concernant les économies d'énergie, l'hydroélectricité, les chauffe eau solaires ont été évoqués.

Mettre en avant le maillage des services, coordonner l'événementiel, Les Tiers lieux : Fab Lab, Ressourcerie...

Zonage:opérations d'aménagement programmées :

Sur 6600 logements existants, il y a 625 logements vacants.

Pour 1000 habitants de plus attendus, il faudrait 800 logements supplémentaires.

Les surfaces dédiées aux bourgs ruraux comptent 12 logements à l'hectare.

Durant le mois de septembre, 4' réunions publiques se sont tenues en Arize-Lèze, comme indiqué dans le dernier bulletin municipal

A partir du 2 novembre, Pailhès Monesple et Lanoux se réuniront pour poursuivre cette réflexion.

Premier atelier : espaces à protéger

Deuxième atelier:zone urbaine

Troisième atelier ; OAP (Opération d'Aménagement Programmée)

Une réunion publique sera également programmée.

## **2- Dégrèvement de la taxe foncière non- bâti pour les producteurs bio**

Entrée en application en 2023

Vote : Abstention 2      Pour 6

## **3- Taxe d'aménagement à reverser à la CCAL**

Depuis janvier 2022, il est obligatoire de reverser en partie ou totalité la taxe d'aménagement à la Communauté des Communes Arize Lèze  
La décision concordante avec la CCAL est repoussée à la fin de l'année 2022

Pour notre commune , il est décidé d'augmenter la taxe d'aménagement de 0,5 % en la portant à 2,5 % assortie de clauses d'exonération (voir document annexé)

Vote : Abstention 2      Pour 6

## **'4- Acquisition des parcelles A 1814 et A 363, extension du cimetière'**

Madame DEGEILH impliquée directement par cette acquisition, quitte la réunion.

La parcelle concernée côté nord a une surface de 1959m<sup>2</sup>. Le prix est de 1000€

Vote : Pour 7

### **5- Convention de mise à disposition de la Maison des Associations**

Le travail de rédaction porté par Mélodie est très complet. Quelques points demandent réflexion : le coût du ménage, la place des évènements ponctuels, le coût des séances. Il est décidé d'attendre le retour de Mélodie pour finaliser ce travail.

A noter que toute émission de titre doit recouvrir la somme minimale de 15€

### **6- Avenant à la Convention d'adhésion au service santé sécurité au travail**

La convention d'adhésion est de 101€ par agent et par an, en lieu et place de 94€ .

### **7- Décision modificative budgétaire**

Frais d'études Estanquet : compte 21 32 du budget annexe, à verser en recette au compte 203, du budget principal, la somme de 9307,98€

Entretien bâtiment Chapitre 011

Amortissement 2022 traverse routes 119

et 919 27063€ à différencier

Provision créances douteuses : acter la perte

soit, Bordenave 5061,74€ Teggy 5243,30€ , Douys 2089,50€

### **8- Spectacle de fin d'année pour les enfants**

En remplacement des livres offerts, un spectacle musical inter actif est choisi cette année, suivi d'un goûter, d'une valeur de 900 à 1000€

La date du samedi 17 décembre est à confirmer. Cette date n'étant plus disponible, le spectacle se tiendra le samedi 10 décembre à 15 h.

## **9- Questions diverses**

Le dossier de l'éclairage nocturne est à reprendre pour plus de visibilité. Revoir les forfaits point par point. Possibilité de coupure définitive par endroit.

Un seul point lumineux à remettre au carrefour de la route de Bouche

Info Pailhès : signaler en Mairie tout désordre dans les maisons ( crevasses, fentes dans les murs) Problèmes dus au réchauffement climatique.

Réunion pour l'Atlas de la Biodiversité, le 12 octobre à 15h

**Fin de réunion à 24h30**